

la révolte des ascenseurs

page 8

Concours de nouvelles

page 6

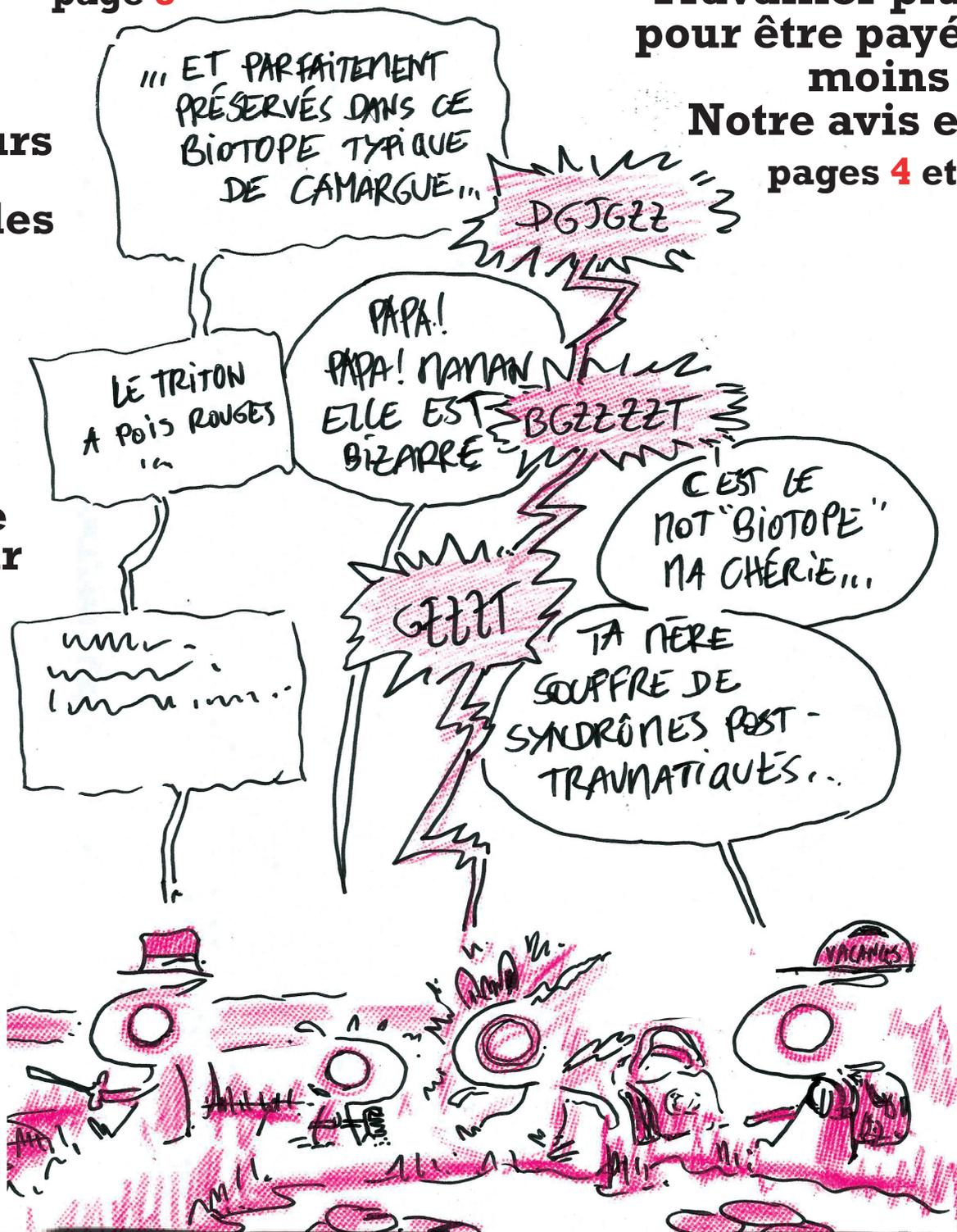
Il faut sauver la page humour

page 8

Travailler plus pour être payés moins ?

Notre avis en

pages 4 et 5



ces vacances, vengez-vous sur tous les biotopes !

l'édito

Il n'y a pas d'alternative : TU PARLES !

Ces dernières semaines ont été marquées par de nombreuses mobilisations auxquelles « votre » Cgt a pris toute sa place. La marche contre l'extrême-droite, la marche des fiertés, le rassemblement du 15 juin à l'initiative des camarades de la santé et de l'action sociale également journée nationale de lutte contre la loi dite de transformation de la fonction publique...

Mais surtout, ce qui vous a toutes et tous marqué-e-s, ce sont les mobilisations contre le hold-up historique de nos jours de congés, face à un Président Castelain sourd et muet, refusant d'envisager la prise en compte des sujétions particulières. Cette prise en compte des sujétions particulières, ou de la pénibilité, comme le bruit, le stress, les déplacements etc., telle que nous l'avons expliquée aux collègues et aux élus, aurait pourtant permis de maintenir notre régime de temps de travail sans une minute en plus. C'est ainsi que des collectivités, de plus en plus nombreuses, à la suite de la Ville de Paris, ont permis de conserver les conquies des agents. À la mairie de Lille, plus de 2000 collègues ont ainsi conservé leur temps de travail actuel. Mais à quelques pas du Beffroi, ici, à la Mel, Martine Aubry est bien restée silencieuse, et s'est rangée dans l'ombre de Castelain, puisque c'est elle qui l'a fait élire l'an passé.

Nous connaissons bien la rengaine du « TINA » (there is no alternative) par laquelle Damien Castelain a entamé sa vidéo qui restera longtemps dans les mémoires. C'est la loi ! Certain.e.s d'entre vous se sont peut-être laissé.e.s convaincre par ce mensonge magnifique. Si, Monsieur Castelain ! Il y a des alternatives à l'idéologie libérale que vous incarnez ; celle qui consiste à exécuter 50 000 postes de fonctionnaires d'ici 2022 comme le prévoit Macron ; celle qui consiste à faire de nous des variables d'ajustement. Et de nous faire les poches à hauteur de 6,3 millions d'euros par an à la Mel. De considérer le paiement des heures travaillées non récupérées comme une largesse, une compensation, alors que ce n'est qu'un dû, et nous faire travailler plus, toujours plus. Nous savons où cela nous mène : à l'épuisement, voire à de sévères dépressions. Alors sur les conditions de travail, nous ne lâcherons rien, d'autant qu'une enquête relative aux manquements de la Mel à Biotope est en cours d'instruction. Suite à notre alerte au Procureur de la République, et après notre audition à l'hôtel de police, nous avons déposé plainte comme nous l'a demandé l'Officier de police judiciaire.

Merci à tou.te.s les collègues qui se sont mobilisé.e.s fièrement pour défendre leurs conditions de travail ces derniers jours. Nous aurons besoin de vous tou.te.s plus nombreux.ses encore pour obtenir la mise en place de titres-restaurant, car si on laisse faire le Président en matière de restauration, les plateaux repas qu'il vous a promis en vidéo comme LA CONTRE-PARTIE MAJEURE aux 10 jours de congés volés, ce sera sûrement de la soupe à la grimace !



Frédéric Parisot
Secrétaire général
CGT MEL

« Je dirais que c'est bien plus facile de jouer aux échecs sans avoir le fardeau d'une pomme d'Adam. »

le Jeu de la Dame

"QUAND J'ENTENDS LE MOT BIOTOPE JE SORS NE METTRE AU VERT"



l'agenda

- > **Dimanche 27 juin** – 2^e tour des élections régionales
- > **Lundi 28 juin** – Conseil de la MEL- 17h00- Biotope – Salle du Conseil
- > **mercredi 14 juillet** – Journée anniversaire de la prise de la Bastille
- > **Dimanche 18 juillet** – journée internationale Nelson Mandela
- > **Mardi 6 juillet soir** – vacances scolaires d'été

Bonne route Jean-Marc

Jean Marc Lecourt, après une longue carrière à la Mel, et un engagement aussi long à la CGT, part ces jours-ci à la retraite. Voici quelques mots qu'il nous a adressés à cette occasion.

Je suis ravi que la Cgt, mon syndicat, me donne ici l'opportunité de dire un petit mot à l'attention de mes collègues et de mes camarades, à l'occasion de mon départ en retraite.

Une autre vie commence maintenant, et beaucoup de temps à consacrer à ma famille. Après 43 années, quand même ! Au sein de notre belle collectivité. J'ai donc connu toutes les transformations de la CUDL, LMCU, Lille Métropole, jusqu'à la MEL. Et presque autant d'années de militantisme à la Cgt auprès de mon camarade Stéphane Dumez, que je pleure encore aujourd'hui. Ma colère reste d'ailleurs intacte face à ce drame reconnu comme accident de service.

Avec Stéphane aussi, nous avons connu et participé à l'évolution du syndicat : nous avons, petit à petit, en labourant le terrain



syndical comme il disait, tout gagné. Tant de joies et d'émotions ! Tant de batailles.

Hélas, il n'était plus là pour voir notre victoire au CAS et aux élections professionnelles.

Il me manque. C'était un grand Monsieur comme on en rencontre peu dans une vie.

Je vais, bien entendu, continuer à militer auprès de mes camarades, car la Cgt Mel est le syndicat des actifs et des retraités de la Mel.

Mais aussi parce que le temps de travail des actifs est attaqué pour qu'ils travaillent plus sans contrepartie. Et parce qu'il est question aussi pour Macron de remettre sur la table la contre-réforme des retraites et l'âge de départ à la retraite qui pourrait être fixé à 64 ans. Hors de question de quitter la barque syndicale et je suis fier des camarades qui ont eu le cran et la force de reprendre notre syndicat après la tragédie que j'évoquais.

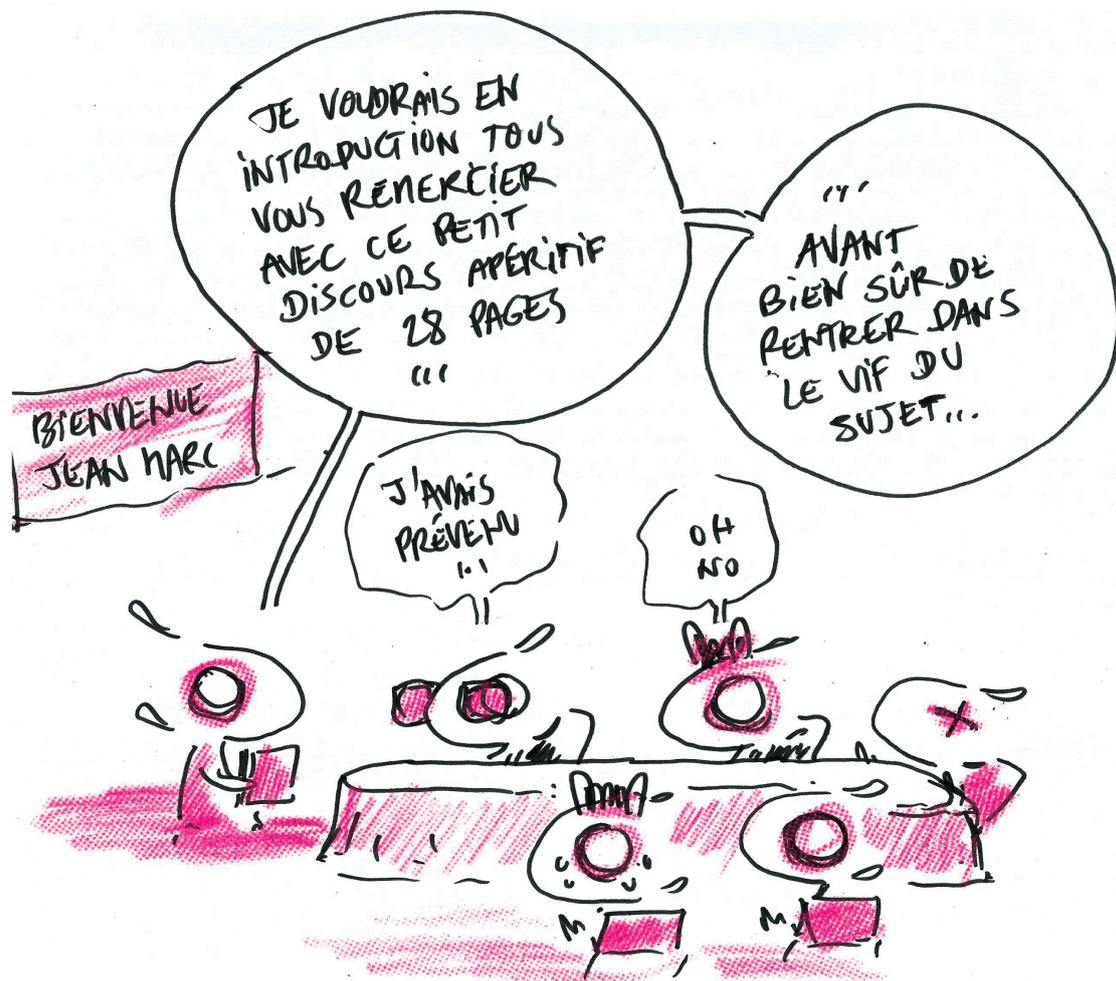
Je pense à Frédéric, Vincent, Sébastien, Momo, Nico, Mélanie, et tous les autres. Ils sont de tous les combats et parfois, comme pour les 1607h, souhaiteraient un peu plus de soutien des collègues, car c'est pour vous qu'ils donnent tant. Je pense aussi bien sûr à Etienne et Daniel qui m'ont précédé à la retraite et sont toujours très actifs, même dans le syndicat.

Et je vous le dis : quelles que soient vos catégories, cadres, ouvriers, employés, il ne faut jamais baisser la garde.

Au revoir à toutes et tous ! On se reverra souvent aux portes de la Mel et dans les manifs. Et surtout, toute confiance en la CGT !

Propos recueillis par

Frédéric Parisot
expert profiler



la karaoké c'est pas pour tout le monde



les 1607 h c'est touj

À l'initiative de l'intersyndicale appelant à la grève et à la mobilisation, trois rassemblements ont eu lieu durant ce qui a apporté leur soutien, et les élu.e.s qui sont à nos côtés. Nous comptons bien entendu sur eux.elles pour tenir bon

Cette mobilisation s'est amplifiée notamment en réaction au comportement méprisant du Président Castelain.

En effet, alors que nous lui avons démontré qu'une autre voie était possible pour éviter une application stricte de l'article 47 de la loi dite de Transformation de la Fonction publique, il s'obstine à passer en force son projet par lequel il engrangera 6, 3 millions d'euros par an sur notre dos. C'EST LA LOI ! Mais la loi ne se borne pas à cet article 47. Si l'on se veut légaliste il le faut être jusqu'au bout. Alors pourquoi taire le décret du 12 juillet 2001 qui permet de conserver les régimes dérogatoires en mettant en avant la pénibilité de nos métiers, repris dans les DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels) ou les sujétions particulières. Aucune consigne aux services en ce sens, aucune réponse argumentée à notre courrier, dossier complet à l'appui ! Vous avez été toutes et tous choqué.e.s par les propos hors sol de D. Castelain dans sa vidéo :

- Sur la prime « télétravail » : celle-ci

n'est pas une prime et encore moins une augmentation de salaire. Elle est censée compenser les dépenses supportées par les agent.e.s dans le cadre du travail à leur domicile. Cela est donc un devoir pour l'Administration et non pas une avancée sociale. Et quid d'une prime transport pour les agents dits « non-télé-travaillables » ?

- Sur la « monétisation » du CET (Compte Épargne Temps) : les CET ne sont rien d'autre que le décompte d'heures supplémentaires effectuées pour compenser une désorganisation et des effectifs insuffisants. De plus, c'est une solution peu coûteuse pour la Mel.

- Sur la restauration des sites extérieurs : D. Castelain entérine l'arrivée des salades décongelées, des sandwichs Sodebo et des plats micro-ondables. Les agent.e.s des sites extérieurs doivent pouvoir accéder à la même qualité qu'à Biotope. Seul réel moyen, l'obtention pour tous les agent.e.s des titres restaurants.

PAS UNE MINUTE DE PLUS !

Partout, les agent.e.s publics s'organisent et luttent autour de ce mot d'ordre. À Paris, une première victoire a permis de diviser par deux les jours de congés supprimés.

Plus que jamais nous exigeons le report de la réforme, rien n'oblige le Conseil métropolitain à précipiter la délibération sur les 1607h et réclamons l'ouverture de réelles négociations, quitte à reporter la délibération sine die, et se faire tirer l'oreille par le Préfet. Il en a vu d'autres notre Président, il s'en remettra.

D'ores et déjà, soyons nombreux.ses pour « accueillir » les conseiller.e.s métropolitains lors du prochain Conseil communautaire, ce lundi 28 juin.

Qu'ils n'oublient pas que nous sommes 2800 agent.e.s et autant d'électeurs. trices. Pour nous c'est clair, votons Cgt c'est-à-dire pour les listes qui défendent l'intérêt de salarié.e.s.

Thierry Duel & Frédéric Parisot
les maîtres du temps

Frédéric reprend « Envole-moiiii ! » devant les adhérents qui tentent sans succès de faire semblant de rien.



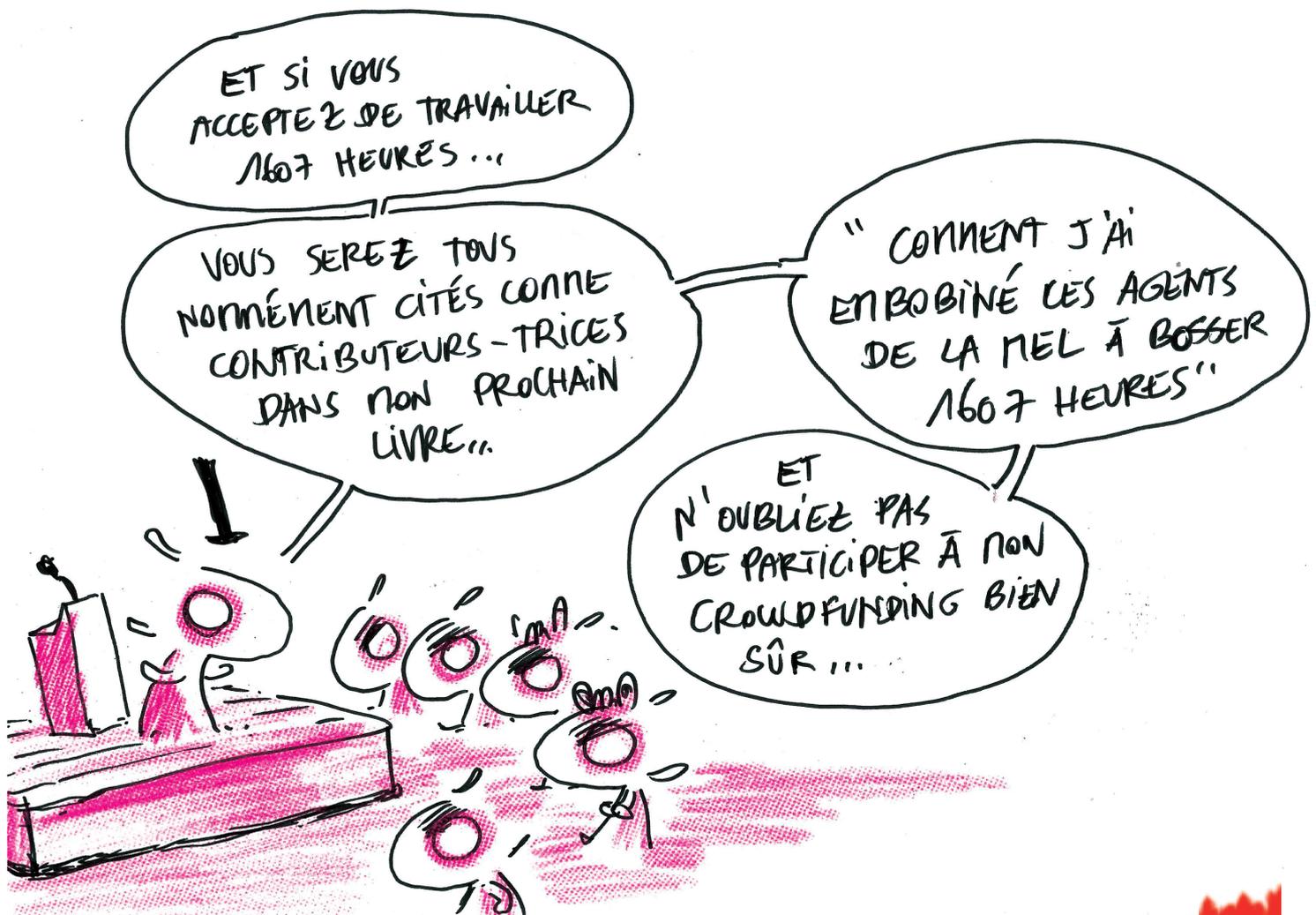
elle est où la caméra ?

ours NON

mois de juin. Nous remercions toutes et tous les collègues présent.e.s en nombre, celles et ceux qui nous ont
lors du Conseil métropolitain du 28 juin.



Concours de fesses devant Biotope.



on a une réserve opérationnelle ?!

A vos stylos, plumes, claviers... !
Le Collectif Femmes CGT – MEL propose de vous exprimer avec
**le lancement d'un
concours de brèves et de
nouvelles**



(Participation anonyme à votre demande)

Thème 2021/2022 : « Le détail qui pousse à être féministe »

Anecdotes personnelles, d'actualités, imaginées ... historiques, contemporaines ou futuristes...

Elles poussent quelqu'un ou un groupe à se lancer dans le féminisme.

A vous de nous écrire dans une brève ou une nouvelle, le déclic, le détail qui conduit à se questionner sur la condition féminine, voire à lancer des actions.

Retrouvez toutes les informations sur le règlement et les modalités sur www.cgt-mel.fr



Titres-restaurant, ça devient urgent !

Lettre ouverte à Damien CASTELAIN

Une nouvelle lettre au Président sur ce sujet. Tous les signaux sont au vert : nous avons lu et compris la note de service par laquelle D. Castelain nous demandait de faire des notes de moins de 3 pages.

Macron vient de faire de la lecture la priorité nationale de l'année. Enfin, tellement sensible à votre « bien-être » au travail, comme exprimé dans sa vidéo, nous sommes convaincus que le Président cette fois ci nous répondra, et vous répondra. Ou alors, ceci est une fiction et toute ressemblance avec des personnages existants serait purement fortuite...

Monsieur le Président,

À nouveau, nous vous interpellons sur les conditions de restauration de nos collègues de la Métropole européenne de Lille.

Le 19 mars 2021, un début d'incendie s'est déclaré au 7^e étage du bâtiment Biotope, et a conduit la MEL à fermer l'accès au restaurant du siège. À l'heure où nous vous écrivons, le restaurant n'est toujours pas fonctionnel et la date de sa remise en service n'a toujours pas été communiquée. Si des solutions de restauration alternatives ont été rapidement mises en place par vos services, vous conviendrez qu'elles ne sauraient perdurer dans le temps, à plus forte raison quand l'ensemble de nos collègues sera amené à travailler à Biotopie dans les semaines qui viennent.

Concernant les sites extérieurs, des solutions et pistes de restauration ont été remises le 12 février 2020 par le cabinet nantais Partners, mandaté par la MEL dans le cadre d'une

Assistance à maîtrise d'ouvrage. Après plusieurs relances, ces solutions ont été transmises aux organisations syndicales par l'employeur le 23 mai 2021 (!!!) et suscitent de notre part de nombreuses interrogations. Certains sites ne sont pas concernés par le dispositif proposé, et le prix de revient unitaire de certaines solutions émises par le prestataire se révèle être beaucoup plus élevé que le coût d'un repas pris par un agent au restaurant administratif.

Vous avez relayé ces pseudo-solutions lors de votre vidéo du 7 juin. Force est de constater que celles-ci sont largement insuffisantes et inadaptées.

Beaucoup de collègues nous ont interpellés ces dernières semaines. Beaucoup d'entre eux nous ont également déclarés vouloir disposer de solutions de restauration réellement adaptées à leurs besoins, comme les titres-restaurant.

Sur ce point, nous ne pouvons que donner raison à nos collègues et saluer leur bon sens. Le 30 janvier 2020, à l'occasion de l'emménagement de la MEL dans son

nouveau siège, nous vous avons, en effet, remis un cahier de revendications dans lequel nous mettions en avant le bien-fondé d'un tel dispositif pour notre établissement. La question des titres-restaurant est plus que jamais d'actualité au regard des récents éléments d'information que nous venons de vous exposer.

De fait, nous vous demandons de bien vouloir prendre en compte le dispositif des tickets restaurants, déjà mis en place, avec succès, dans de nombreuses autres collectivités et établissements du territoire lillois (Conseil départemental du Nord, CARSAT Hauts-de-France...)

Dans l'attente d'un retour de votre part, je vous prie de recevoir, Monsieur le président, mes cordiales salutations.

Le collectif

« Titres Restaurant » :

Philippe M., Christian L.

Frederic P., Nicolas S.

Vincent K.

La CGT en lutte contre les violences faites aux femmes

Jeudi 10 juin dernier, le procès du féminicide de Julie DOUIB s'est ouvert devant les assises de Bastia. Pour rappel, cette jeune femme de 34 ans avait été tuée en 2019 par son ex-conjoint après de multiples dépôts de plainte classés sans suite. Ce cas avait alors déclenché une prise de conscience et la mise en place du Grenelle contre les violences faites aux femmes.

Ce même 10 juin, le gouvernement annonçait la mise en place de 6 nouvelles mesures pour lutter contre ces violences du quotidien faites aux femmes comme la mise à disposition de 3000 téléphones « grave danger » qui vont être distribués aux victimes, la création d'une instance de suivi judiciaire des cas individuels réunissant les forces de police, de gendarmerie, les services pénitentiaires d'insertion et les juges et la proposition de créer un fichier recensant les auteurs de violences. Ce combat contre les violences faites aux femmes et les violences sexistes en général, est un combat que la CGT mène depuis de nombreuses années : cela passe



notamment par une représentativité des femmes au sein de nos instances, et une parité exemplaire (parité dans le Comité exécutif, lors de notre dernier congrès également).

En novembre dernier, la CGT a alerté le gouvernement et le patronat sur les violences sexistes faites sur le lieu de travail (80% des femmes disent avoir déjà vécu du sexisme au travail)

Un petit rappel : on entend par « violence » un quelconque rapport de force exercé envers une personne (ici une femme) que ce soit physiquement, verbalement ou sexuellement. Les remarques sexistes commencent là où l'humour s'arrête.

Enfin, si vous êtes victime ou témoin d'actes de violences, le 3919 est le numéro d'urgence à composer et vous pouvez aussi trouver de l'aide sur le site : egalite-professionnelle.cgt.fr.

Alphonsine Zéphirine
c'est mon vrai nom

Contre les idées d'extrême-droite et pour les droits des LGBTQI+, la CGT toujours présente !

Face à la banalisation des idées d'extrême-droite dans les médias et les discours politiques, aux lois liberticides mises en place par le gouvernement sous prétexte de lutte contre l'insécurité et/ou contre le COVID, comme la loi « Sécurité Globale », qui vise à empêcher toute opposition démocratique à ce gouvernement antipopulaire et antidémocratique, des forces progressistes ont décidé de se rassembler et de faire entendre une autre voix : le 12 juin, s'est tenue à Lille et dans toute la France une manifestation pour la liberté, contre le racisme et contre les idées d'extrême-droite.

Lors de cette belle journée ensoleillée, la CGT ainsi que des partis, syndicats et associations luttant contre le fascisme se sont rassemblés afin de lutter contre cette montée des idées d'extrême-droite en France. Même si, bien sûr, le Rassemblement National est le premier visé, n'oublions jamais que les politiques néolibérales appliquées par Macron et ses semblables, qui créent des millions de



chômeurs, de la misère et de la précarité, sont aussi le carburant de la montée du fascisme en France. Une autre politique est possible, au service des travailleurs et du bien commun, c'est ce que la CGT défend et défendra toujours !

Le lendemain avait lieu la marche des Fiertés LGBTQI+ organisée par plusieurs associations, syndicats, collectifs et militants. Elle avait pour but de défendre les droits des homosexuels (ouverture de la PMA pour toutes les femmes), trans-

sexuels (lutte contre la transphobie) mais aussi des handicapés (désolidarisation de l'AAH du revenu du conjoint).

La CGT soutient l'émancipation de tous les êtres humains et continue à prendre toute sa part dans la lutte contre toutes les discriminations.

Pépé Roquet
dit "Mister Rainbow"

En direct du Palais

Le nouveau Directeur général des services semble plus discret et moins agressif que son prédécesseur. Soit ! Mais hélas...

L'idéologie managériale enfoncée dans les cerveaux à coup de menaces, sanctions et récompenses dans les petites sauteries des séminaires où coulaient à flots le champagne Ruinart et le mojito, ont laissé des traces dans l'organisation et les façons de faire de la Mel.

C'est comme les tiques en été, il faut bien tout enlever, car si on laisse un morceau, ils restent nuisibles.

Aussi, la Cgt a adressé deux signalements (basés sur le Code de procédure pénale) en octobre 2020 à la Procureure de la République.

Le premier signalement concernait les manquements de la MEL en termes de conditions de travail dans le nouveau siège, menaçant la santé et la sécurité des agents.

Le second signalement portait sur de graves manquements de la MEL aux obligations de prévention destinées à protéger les agents (réorganisation permanente, suicides, management par la terreur), ainsi que sur des faits relevant, selon nous, de harcèlement moral et de discrimination syndicale à l'encontre de responsables de la CGT MEL. Ce deuxième signalement a été complété début juin 2021 par un mémoire d'un avocat démontrant les mensonges et provocations de certains hauts cadres dirigeants de la MEL à l'encontre d'un de nos militants.

Nous avons été appuyés dans notre démarche par plusieurs élus de la MEL et Adrien Quatennens, député du Nord. Sur le premier volet,

la Procureure de Lille a diligencé une enquête préliminaire, et notre secrétaire général a été convoqué au commissariat de police, le 26 mai 2021 pour le compte de notre organisation. Il a déposé plainte contre la MEL et fourni l'ensemble des éléments démontrant les conditions de travail inacceptables à Biotopie (rapport d'expertise de Secafi, étude acoustique, courriers adressés à la MEL).

Il a également précisé que ce déménagement n'était pas qu'un problème immobilier, mais bien un outil de plus au profit du new public management imposé ici, avec les open spaces, les caméras, le contrôle social informel généralisé, la déshumanisation des postes, etc. Il n'y a eu qu'un pas à franchir par l'officier pour en savoir plus sur les pratiques à la MEL, et de s'intéresser naturellement aux risques psycho-sociaux, et même aux suicides. En complément de l'audition, il nous a été demandé de transmettre les pièces

relatives à l'expertise financière et le rapport de la Chambre régionale des comptes sur ce point. A ce stade évidemment, nous n'avons aucune certitude sur l'issue de cette procédure, mais il nous semblait opportun de vous faire un retour sur une démarche visant à défendre vos conditions de travail. Les procédures d'intimidations continuent, à travers des recours excessifs aux procédures disciplinaires, à travers l'utilisation détournée de ruptures conventionnelles, et toute autre méthode qui vous mettent en danger, en difficultés, et menacent votre santé. Certains collègues de la direction Espace Public et Voirie ne nous démentiront pas. N'hésitez pas à nous faire connaître toutes les situations qui nous permettront de consolider notre dossier auprès de la Procureure. Vos situations personnelles ne sont que les révélateurs de cette idéologie dévastatrice.

Le collectif *juridique* de la CGT Mel

